



Réf: NCP GB7-007 Application

29 avril 2016

## NOTIFICATION

### Présentation des rapports sur l'Application (du Traité)

Chère Madame / Cher Monsieur,

L'objet de cette notification est d'annoncer que, suite aux directives fournies par l'Organe directeur lors de sa sixième session par la Résolution 6/2015, le Secrétariat a mis en place un système de présentation des rapports en ligne pour faciliter la soumission des informations sur l'Application (du Traité).

Conformément à l'Article 21 du Traité, l'Organe directeur a approuvé, à sa quatrième session, les procédures d'application qui comprennent, entre autres, des dispositions sur le suivi et la présentation des rapports (Résolution 2/2011). Conformément aux procédures d'application, chaque Partie Contractante doit soumettre au Comité d'application, par l'intermédiaire du Secrétaire, un rapport sur les mesures qu'elle a prises pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Traité dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (Section V.1 des procédures d'Application). Le premier de ces rapports doit être présenté en **octobre 2016**.

Tous les Points focaux nationaux du Traité international seront informés par courrier électronique du système de présentation des rapports en ligne<sup>1</sup> et leurs identifiants d'accès seront fournis séparément avec les directives appropriées pour les utilisateurs. Les informations recueillies seront utilisées pour l'élaboration d'un rapport qui sera examiné par le Comité d'application au début de 2017. Le Secrétariat a également mis en place un bureau d'assistance multilingue afin de fournir un soutien sur l'utilisation du Système.

À sa sixième session, l'Organe directeur a également examiné et approuvé certaines modifications à la Question 19 du modèle normalisé de présentation des rapports visé à la Section V.1 des procédures et mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application et à résoudre les problèmes de non-application. La version révisée avec la correction apportée à la Question 19 peut être consultée en ligne sur: <http://www.planttreaty.org/fr/content/resolution-92013-rev1-procedures-and-operational-mechanisms-promote-compliance-and-address-i>

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant la présentation des rapports sur l'Application (du Traité) ou l'utilisation du système en ligne, veuillez contacter le Secrétariat à l'adresse : [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org).

Je vous prie d'agréer, Madame/ Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Shakeel Bhatti

Secrétaire de l'Organe directeur

Traité International sur les Ressources Phytogénétiques Pour l'Alimentation et l'Agriculture

<sup>1</sup> <http://faoitpgrfa.ort-production.linode.unep-wcmc.org/>

